



## Conditions générales de vente et de service

### Article 1 - Domaine d'application

Avant toute transaction commerciale, le client doit impérativement prendre connaissance des conditions générales de vente et de service de la société Harmonie réno déco, qui régissent les obligations contractuelles de chaque partie, le client d'une part et la société Harmonie réno déco d'autre part.

Toutes nos transactions sont régies par la loi française uniquement.

**Toute signature d'un devis avec la société Harmonie réno déco vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.**

Tout client de la société Harmonie réno déco reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente avant d'avoir signé un devis avec la mention « Devis reçu avant l'exécution des travaux », et avoir la capacité de contracter un accord commercial avec la société Harmonie réno déco.

### Article 2 - Responsabilités et Garanties

La société Harmonie réno déco engage sa responsabilité professionnelle pour les seules missions de services et conseils exprimées sur le devis. Sa responsabilité est exclusive de toute solidarité avec des tiers, intervenants à quelque titre que ce soit dans le cadre de la mission.

La responsabilité contractuelle de la société Harmonie réno déco n'est engagée que pour les missions effectuées et intégralement payées.

En cas d'intervention d'autres entreprises/artisans sur le chantier, il est à noter qu'il n'appartient pas à la société Harmonie réno déco de porter des appréciations techniques sur les différents corps de métiers qui participent aux travaux. Il appartiendra donc à chaque entreprise/artisan d'assumer la responsabilité de ses propres travaux techniques, la société Harmonie réno déco n'étant ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage délégué.

En revanche, en cas de défaut apparent, ou contrariété à un marché, il en sera fait mention dans l'intérêt du client dans le cadre du devoir de conseil vis-à-vis de lui.

**Les documents (notamment les plans) remis par la société Harmonie réno déco ne peuvent en aucun cas servir de plans cotés ou base de travail pour une entreprise tierce.** Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage.

### Article 3. Obligations de la société Harmonie réno déco

**Les prestations mises en œuvre par la société Harmonie réno déco donnent lieu à l'établissement d'un devis préalable.**

Le devis mentionne le prix de vente de la prestation, déterminée par référence à un forfait ou à un tarif particulier (lié à la surface, ou au cas particuliers). **Il engage la société Harmonie réno déco pour une durée de 30 jours à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, il est nul et non avenu et le prix de vente pourra être réactualisé.**

**Chaque devis fera l'objet d'une visite des lieux** ainsi qu'une contre-visite technique après signature du devis et des présentes CGV. Lors de la visite des lieux, la société Harmonie réno déco évaluera la faisabilité du projet, prendra en note les souhaits et/ou idées du client et pourra prendre les cotes nécessaires à l'élaboration du futur projet. La contre-visite prévue aux présentes n'est pas obligatoire selon le type de travaux, si elle devait avoir lieu elle ne sera effectuée qu'après l'encaissement de l'acompte.

La société Harmonie réno déco s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir une prestation de qualité et exécuter, conformément à la commande, les prestations commandées par le Client et décrites dans le devis.

Nous nous attachons à vous donner la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les descriptions se réfèrent aux descriptions faites par chacun de nos fournisseurs. Nous vous décrivons les articles que nous vous proposons avec le plus d'exactitude possible. Cependant, si une erreur de description apparaissait sur un produit, la responsabilité de la société Harmonie réno déco ne saurait être engagée sur ce fait.

**HARMONIE RENO DECO SARL**

10 rue des Ponts Marins - 28210 NOGENT LE ROI

Tél : 06.58.84.54.28 ou 06.14.26.18.11

Email: harmoniesarl@orange.fr

Facebook : harmonierrenodeco

[www.harmoniesarl.fr](http://www.harmoniesarl.fr)

Les travaux seront exécutés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. **La société Harmonie réno déco refusera toute exécution de travaux non conformes aux règles de l'art et pourra refuser d'utiliser des matériaux ou des produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût. Toutefois, la société Harmonie réno déco est habilitée à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le client.**

Nous vous prions de noter que nous répondrons à votre commande sous réserve des stocks disponibles chez nos fournisseurs. Lors de votre commande, nous vous informons de la disponibilité des produits que vous souhaitez acquérir. Néanmoins, si en dépit de notre vigilance les produits s'avèrent indisponibles après votre commande, nous vous en informerons dans les plus brefs délais et vous inviterons à annuler ou modifier votre commande. **La commande est définitive dès lors qu'elle a été confirmée par la signature du devis, et le versement de l'acompte demandé.** En confirmant votre commande, vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et reconnaissez en avoir une parfaite connaissance, renonçant de ce fait à vous prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de vos propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptation de ces conditions générales de vente. Cette confirmation ainsi que l'ensemble des données que nous aurons enregistrées constitueront la preuve de nos transactions.

La société Harmonie réno déco ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans la non-réussite du projet du client. Celui-ci ne pourra s'opposer à l'entreprise Harmonie réno déco avec des arguments subjectifs (de goûts) pour justifier le recommencement de tout ou partie de la prestation et des documents l'accompagnant, ou le refus du paiement pour lequel il s'est engagé conformément à l'article 7 ci-après.

#### **Article 4. Obligations du Client pour les prestations proposées par la société Harmonie réno déco**

**Tout travail commandé par un client doit faire l'objet d'un devis daté et signé pour acceptation par le client et être accompagné d'un acompte d'un montant de 30 % ou 40% (déduit du prix du devis à la fin de la prestation).** Pour rappel la signature du devis, vaut acceptation des présentes conditions générales de vente dans leur intégralité.

**Dans le cas où le paiement de l'acompte demandé se révélerait incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, la société Harmonie réno déco se réserve le droit de suspendre toute commande.**

Toute réservation n'est enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le règlement de l'acompte est parvenu à la société Harmonie réno déco.

Dès la signature du devis, le Client s'engage à :

- (a) Mettre à disposition de la société Harmonie réno déco dans les délais nécessaires, l'ensemble des documents et informations indispensables à la bonne exécution des prestations (autorisation de travaux, permis de construire, diagnostics ...). **Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au devis et doit en fournir la preuve formelle à l'entreprise.**
- (b) Laisser un accès suffisant à la société Harmonie réno déco aux locaux objets du devis afin que puisse se réaliser la prestation.
- (c) Autoriser la société Harmonie réno déco dans le cadre de la prestation, à déplacer tout objet si nécessaire se trouvant dans les locaux à l'exclusion de ceux que le client aura éventuellement fait préciser au devis avant signature. Il est entendu que le terme « Objet » inclus de manière non limitative, tout élément de mobilier, garde-manger, placards, tiroirs ainsi que leur contenu, tableaux et décorations diverses.
- (d) A verser à Harmonie réno déco le montant indiqué sur le devis conformément aux modalités de paiement définies à l'article 7 ci-après.

## HARMONIE RENO DECO SARL

10 rue des Ponts Marins - 28210 NOGENT LE ROI

Tél : 06.58.84.54.28 ou 06.14.26.18.11

Email: [harmoniesarl@orange.fr](mailto:harmoniesarl@orange.fr)

Facebook : [harmonierenodeco](https://www.facebook.com/harmonierenodeco)

[www.harmoniesarl.fr](http://www.harmoniesarl.fr)



### Article 5. Prix

Les prix des prestations et services vendus sont ceux en vigueur au jour de la signature du devis. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés des taux de TVA applicables au jour de la facturation.

**Nos prix sont réputés valable un mois sur la base du montant H.T.**

**Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet de devis additifs, indiquant les bases d'estimation des prix, les conditions et, le cas échéant, la durée de la prolongation du délai d'exécution initialement prévu. Aucune prestation supplémentaire au devis initial ne pourra être mise en œuvre sans l'avenant dûment signé par le client.**

### Article 6. Délais d'exécution

Dès l'acceptation de notre devis, les délais d'exécution et de livraison seront donnés à titre indicatif. Le non-respect de ceux-ci ne pourra être invoqué comme clause d'annulation de devis ou donner droit à une indemnité quelconque, sauf convention express.

**Si un délai est impératif, il doit clairement être spécifié comme tel à la demande du devis.** Les circonstances suivantes nous libèrent de nos délais :

- Les cas de force majeure (compris notamment, les grèves, incident d'ordre technique apparu lors de l'exécution du chantier, retard des fournisseurs, temps de séchage variable en fonction des supports, des températures ambiantes et des produits, ... )
- Si les conditions de paiement ne sont pas respectées
- Si des changements sont décidés par le client en cours de travail
- Si le client ne nous fournit pas les informations souhaitées dans le délai spécifié.

Dans tous les cas, les interruptions de travail provoquées par le client ou son représentant ne sont pas prises en compte dans le délai d'exécution.

### Article 7. Mode de paiement et non-paiement

Le paiement des prestations à la société Harmonie réno déco s'effectue selon les dispositions précisées sur le devis.

Le client peut alors régler sa commande :

- Par chèque libellé à l'ordre de Harmonie réno déco. Seuls les chèques libellés en euros et tirés sur un établissement bancaire en France seront acceptés. Le traitement de votre commande se fera une fois que la banque aura porté votre règlement au crédit de notre compte.

- Par virement bancaire sur le compte de Harmonie réno déco.

- Par carte bancaire. Dans ce cas, le règlement devra s'effectuer au Showroom de Harmonie réno déco, rue des ponts marins à Nogent-le-Roi.

**Toute facture émise par Harmonie réno déco est payable à réception.**

En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Tout paiement non reçu dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de facture fera l'objet de frais d'indemnisation fixés à 10% des sommes dues.

**Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui à l'encontre de la société Harmonie réno déco, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière, ni opérer une compensation.**

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

### Article 8 : Application du taux de TVA à taux réduit

L'application du taux de TVA à taux réduit s'effectuera sous présentation de l'attestation normale ou simplifiée, remplie et signée par le client. Dans le cas contraire la société Harmonie réno déco facturera au taux normal. En tout état de cause, le montant de la TVA pourra varier en fonction du taux en vigueur au moment de la facturation. Les parties conviennent qu'en cas de requalification fiscale sur le taux de TVA applicable aux travaux, le client s'engage à assumer la totalité de la

## HARMONIE RENO DECO SARL

10 rue des Ponts Marins - 28210 NOGENT LE ROI

Tél : 06.58.84.54.28 ou 06.14.26.18.11

Email: [harmoniesarl@orange.fr](mailto:harmoniesarl@orange.fr)

Facebook : [harmonierenodeco](https://www.facebook.com/harmonierenodeco)

[www.harmoniesarl.fr](http://www.harmoniesarl.fr)



régularisation (principal, pénalités et intérêts) et à rembourser l'entreprise rectifiée fiscalement des sommes versées par elle à ce titre.

### Article 9 : Crédit d'impôts

Le client fera son affaire de toute déclaration fiscale visant à obtenir une réduction ou un crédit d'impôt le cas échéant.

### Article 10 : Droit de rétractation

A compter de la date de la commande (signature du devis), et conformément à la législation en vigueur, le client dispose d'un délai de quatorze jours pour faire valoir son droit de rétractation auprès de la société Harmonie réno déco. Pour ce faire, il doit faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant son intention de se rétracter, à l'adresse suivante : rue des Ponts Marins 28210 Nogent-le-Roi.

Le remboursement du montant versé à la commande sera effectué au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la lettre. Cette présente disposition ne s'applique qu'aux particuliers.

En cas de résiliation du contrat hors délai de rétractation par le Client, la société Harmonie réno déco pourra prétendre aux règlements des travaux d'ores et déjà exécutés, ou dans le cadre de la fabrication d'un bien réalisé selon les spécifications du client au coût du dit bien, ainsi qu'au paiement d'une indemnité à raison du préjudice subi du fait de la non réalisation des travaux évalué à 25% du montant des travaux non réalisés HT augmenté des frais de déplacement déjà effectués à l'occasion de la prise de commandes et des visites ultérieures de chantier. La société Harmonie réno déco présentera, pour ce faire, une facture de solde de chantier au Client.

### Article 11. Réception de travaux et SAV

Dès l'achèvement des travaux exécutés par la société Harmonie réno déco, le client à un mois à partir de la date de l'émission de la facture finale pour signifier en recommandé avec accusé de réception, les éventuelles réserves sur les travaux exécutés, faute de quoi les travaux seront réputés « réception sans réserve ».

Toute demande de SAV devra se faire par mail à [harmoniesarl@orange.fr](mailto:harmoniesarl@orange.fr) accompagnée d'un descriptif détaillé et d'éventuelles photos ou vidéos. Toute demande abusive et ne relevant pas de la responsabilité de la société Harmonie réno déco fera l'objet d'une facture de déplacement de 90 Euros HT, un devis sera envoyé au client pour les travaux non pris en charge dans le SAV.

Tous les meubles, pièces, matériaux et accessoires fournis et posés par la société Harmonie réno déco sont garantis un an à compter de la date de signature du devis.

### Article 12. Réserve de propriété

Les biens livrés et entreposés sur le chantier demeureront notre propriété ou la propriété des fournisseurs jusqu'à ce que vous ayez rempli toutes vos obligations à notre encontre et notamment jusqu'au paiement intégral du prix, le cas échéant augmenté des intérêts. Toutefois, si le bien est incorporé dans un autre bien, il peut être revendiqué si la récupération peut être effectuée sans dommage, notamment par un simple démontage, tant pour le bien revendiqué que pour le bien où il est incorporé. Ces dispositions ne font pas obstacle à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

### Article 13. Propriété intellectuelle

La société Harmonie réno déco reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, croquis, photographies, illustrations planches, ou tout autre contenu, réalisés en vue de la fourniture des services au client, qui font l'objet d'une protection au titre des droits d'auteur.

## HARMONIE RENO DECO SARL

10 rue des Ponts Marins - 28210 NOGENT LE ROI

Tél : 06.58.84.54.28 ou 06.14.26.18.11

Email: [harmoniesarl@orange.fr](mailto:harmoniesarl@orange.fr)

Facebook : [harmonierenodeco](https://www.facebook.com/harmonierenodeco)

[www.harmoniesarl.fr](http://www.harmoniesarl.fr)



Le client autorise la société Harmonie réno déco à réaliser des photos et vidéos de son intérieur à tous les stades de son intervention et après livraison, ainsi qu'à leur exploitation à des fins promotionnelles sur tous supports actuels et à venir, sous réserve de ne pas nommer le client.

Les photos et vidéos pourront donc être publiées dans les revues spécialisées, presse locale et nationale, salons, site Facebook, blog, sur le site Internet de la société Harmonie réno déco, tous les autres moyens informatiques et les sites des partenaires auxquels la société Harmonie réno déco peut être affiliée sans que vous ne puissiez-vous y opposer.

La signature du devis implique de fait que le client accepte que la société Harmonie réno déco puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de ce devis.

### Article 14. Données nominatives

Les données du client peuvent être enregistrées dans les fichiers de la société Harmonie réno déco. La loi Informatique et libertés accorde au client un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données en adressant un courrier au siège social de la société Harmonie réno déco.

### Article 15 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue Française. Dans le cas où elles seraient traduites en une autre langue étrangère, seul le texte français ferait foi en cas de litige. En cas de litige entre la société Harmonie réno déco et un client, et éventuellement après une tentative de recherche de solution amiable, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce de Chartres.

### Article 16- Assurance

La société Harmonie réno déco a souscrit une assurance responsabilité Civile et Professionnelle ainsi qu'une décennale auprès de la compagnie MMA. **Une copie de cette police peut être fournie au client sur simple demande.**